



Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains de la Boucle de la Seine

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 04 FÉVRIER 2020

Le Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains de la boucle de la Seine, légalement convoqué le 28 janvier 2020, s'est réuni le 04 février 2020, à dix-huit heures trente minutes, au SITRU, salle Lucien PARROT, 2 rue de l'union 78420 Carrières-sur-Seine, sous la présidence de Monsieur Alain GOURNAC, Président.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18h30.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 27 délégués titulaires (dont 21 pour la compétence traitement et 6 pour la compétence chaleur), et un délégué suppléant pour la compétence traitement, soit 28 délégués au total.

COMPÉTENCE TRAITEMENT :

CASGBS : Monsieur Armand BOSSIS, Monsieur Michel MILLOT, Monsieur François SCHMITT, Monsieur Charles GHIPPONI, Monsieur Philippe LANGLOIS, Monsieur François HEURTEL, Jean-François SIROT, Monsieur Jacques LABRE, Monsieur Pascal SIMONNET, Monsieur Bernard GROUCHKO, Monsieur Daniel GODARD, Monsieur Didier BREUZET, Monsieur Alain ETCHART, Madame Marie-Claude PECRIAUX (suppléante), Monsieur Rodolphe SOUCARET et Mme Marie-Claude CARLIER.

CAVGP : M. Vincent MEZURE, Monsieur Jean-Michel HUA
Monsieur Jean-Christian SCHNELL, Monsieur Jean-Claude TEYSSIER et Monsieur Hervé BRILLANT.

POLD : Monsieur Jean-Pierre DIDRIT

COMPÉTENCE RÉSEAU DE CHALEUR :

Monsieur Daniel MARTIN, Monsieur Jean-Paul LOMBARD, Monsieur Arménio SANTOS, Monsieur Jacques GRIMONT, Monsieur Alain GOURNAC et Madame Martine GUICHENDUC.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

COMPÉTENCE TRAITEMENT :

Monsieur Arnaud DE BOURROUSSE à Monsieur Michel MILLOT, Madame Alice HAJEM à Madame Marie-Claude PECRIAUX, Monsieur Abel VINTRAUD à Monsieur Bernard GROUCHKO.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

COMPÉTENCE TRAITEMENT :

CASGBS : Monsieur Arnaud de BOURROUSSE, Monsieur Christian FAUR, Monsieur Cyrille FONVIELLE, Monsieur Denis BOULANGER, Monsieur Patrick CADIOU, Monsieur Luc BESSETTES, Monsieur Abel VINTRAUD, Monsieur François GLUCK, Mme Roberte de la TAILLE, Madame Marine JANIAUD, Mme Nicole BRISTOL, Monsieur Raynald GODART, Madame Alice HAJEM, Monsieur Jean-François TASSIN, Monsieur Claude KOPELIANSKIS, Monsieur Serge GODAERT, Monsieur Cédric PEMBA-MARINE.

EPT-POLD : Monsieur Olivier GODON, Monsieur Pascal PERRIN.

COMPÉTENCE RÉSEAU DE CHALEUR :

Monsieur Jean-Jacques RASSIAL, Monsieur Bernard DUCLOS

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer en application de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Madame Marie-Claude CARLIER a été nommée secrétaire de séance.

Aucune observation n'étant émise à l'encontre du procès-verbal de la séance du conseil syndical du 17 décembre 2019, il est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Président donne lecture des décisions prises n°2019-19 et 2019-30

Décision n°2019-29 du 09 décembre 2019 : signatures conjointes avec le SYCTOM et la société UPM France SAS du contrat de vente de matières premières et secondaires : « journaux, magazines de issus du tri de collectes sélectives d'emballages et papiers en mélange », sur le centre de tri de Paris XVII, à compter du 01 janvier 2020, jusqu'au 31 décembre 2025 maximum.

Décision n°2019-30 du 09 décembre 2019 : signatures conjointes avec le SYCTOM et la société NORSKE SKOG du contrat de vente de matières premières secondaires : « journaux, revues, magazines issus du tri de collectes sélectives d'emballages et papiers en mélange de type 1.11 », hors centre de tri de Paris XVII, à compter du 01 janvier 2020, jusqu'au 31 décembre 2025 maximum

Délibération n° 01/2020: INSTALLATION DE HUIT NOUVEAUX DÉLÉGUÉS SYNDICAUX REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-GERMAIN BOUCLES-DE-SEINE POUR LES COMMUNES DE LE PORT-MARLY ET DE MAISONS LAFFITTE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'installation des délégués suivants :

TITULAIRES

- Monsieur Jean-François TASSIN délégué de la CASGBS (Maisons-Laffitte)
- Monsieur Claude KOPELIANSKIS délégué de la CASGBS (Maisons-Laffitte)
- Monsieur Serge GODAERT délégué de la CASGBS (Maisons-Laffitte)
- Monsieur Rodolphe SOUCARET délégué de la CASGBS (Le Port-Marly)
- Monsieur Cédric PEMBA-MARINE délégué de la CASGBS (Le Port-Marly)
- Madame Claude CARLIER déléguée de la CASGBS (Le Port-Marly)

SUPPLEANTS

- Monsieur Jacques BARREAU, délégué de la CASGBS (Maisons-Laffitte)
- Monsieur Dominique FORTIN délégué de la CASGBS (Le Port-Marly)

En qualité de délégués titulaires ou suppléants du Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains de la Boucle de la Seine représentant la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles-de-Seine

CONFIRME que les autres membres du comité syndical du SITRU demeurent inchangés,

PREND ACTE du nouveau tableau du comité syndical du SITRU tel qu'annexé à la présente délibération,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de VERSAILLES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération n° 02/2020: INSTALLATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ SYNDICAL REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-GERMAIN BOUCLES-DE-SEINE POUR LA COMMUNE DE LOUVECIENNES

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'installation de Monsieur Daniel GODARD, en qualité de délégué titulaire du Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains de la Boucle de la Seine représentant la

Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles-de-Seine, en remplacement de Monsieur Jean Baptiste CLAUZURE, démissionnaire,

CONFIRME que les autres membres du comité syndical du SITRU demeurent inchangés,

PREND ACTE du nouveau tableau du comité syndical du SITRU tel qu'annexé à la présente délibération

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de VERSAILLES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération n° 03/2020: DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé de Madame Martine GUICHENDUC, Vice-Présidente du SITRU, et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le Rapport d'Orientation Budgétaire 2020 présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2020, conformément au document annexé,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de VERSAILLES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération n° 04/2020: DÉCLARATION SANS SUITE DU MARCHÉ PUBLIC N°2019-19 « TRI DES EMBALLAGES ISSUS DES COLLECTES SÉLECTIVES » POUR MOTIF D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le Comité Syndical, après entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Président à déclarer sans suite la procédure de marché public de service passé sur appel d'offres ouvert n° 2019-19 « tri des emballages issus des collectes sélectives » pour les motifs d'intérêt général suivants :

- Absence de concurrence, 1 seule offre ayant été reçue
- Motif financier : la proposition financière entraîne un surcoût pour la collectivité par rapport au coût actuel de tri de la collecte sélective via son partenariat avec le SYCTOM.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de VERSAILLES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La séance est levée à 20 heures 00

Fait à Carrières-sur-Seine, 04 février 2020

Le Président du SITRU

Alain GOURNAC

